

**COMMUNE DE BUIGNY LES GAMACHES****Séance du 23 juin 2022  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2022/06/23/04**

Nombre de membres  
afférent au Conseil  
municipal : 11

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11

Date de convocation :  
17 juin 2022

Date d'affichage :  
17 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jérémy MOREAU, Maire,

Présents :

M. Jérémy MOREAU, Mme Claire CARDON, Mme Francine DÈCLE, Mme Daisy BRUN, M. Sébastien QUENNEHEN, Mme Allison GAUTIER, Mme Sandra BOS, M. Steve RINGOT, M. Alain CAHON, Mme Isabelle PARMENTIER et M. Patrick TERNOIS

Madame Claire CARDON a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Délibération n° 2022/06/23/04 : Enquête publique – Projet SASU Ferme Eolienne Le Quesnot à GUERVILLE

Nombre de présents :	11	Nombre de votants :	11	Nombre de suffrages exprimés :	11
Nombre d'abstention :	1	Nombre de voix pour :	9	Nombre de voix contre :	10

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'enquête publique concernant la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de GUERVILLE (Seine-Maritime).

L'enquête publique est fixée du lundi 13 juin 2022 9h00 au mercredi 13 juillet 2022 à 17h00.

Le maître d'ouvrage est la Ferme Eolienne Le Quesnot (Energie TEAM).

Les éoliennes seront implantées sur la commune de GUERVILLE, sur un secteur étroit de cultures, entre des espaces boisés.

Le projet est composé de 4 aérogénérateurs d'une puissance totale de 16,8 mégawatts et destiné à produire 43,3 gigawatts heures par an, ce qui correspond à une consommation énergétique de 5 932 foyers. Leur hauteur maximale en bout de pale est de 180 m. la surface totale du projet en phase d'exploitation est de 17 692 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la législation des installations classées, la commune étant dans un rayon de 6 km autour du projet, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, formule un avis favorable au projet de création du parc éolien SASU Ferme Eolienne sur le territoire de la commune de GUERVILLE.

Le Maire-Adjoint  
Francine DÈCLE



*Delclé*